



## suspension par prefet et par juge

Par **edlang22**, le **19/01/2012** à **11:11**

Bonjour,

Mon fils a eu une suspension provisoire du permis de conduire de 3 mois en date du 3/10/11.  
Il l'a donc récupéré le 3/1/12.

Ce jour il vient de passer au tribunal pour le jugement et le délégué du procureur a mis une  
amende et 3 mois de suspension.

Est ce que c'est trois mois supplémentaire ou cela valide la décision du préfet ?

Merci pour vos réponses

Par **BAERTHELE**, le **19/01/2012** à **11:48**

Les deux peines se confondent donc pas de suspension en plus à faire.